

Plüm énergie lutte contre la précarité énergétique et milite en faveur d'un « service minimum de l'électricité »

*Le fournisseur d'intérêt général lancera un test grandeur nature auprès de ses clients précaires
le 1^{er} juin, à la levée de la trêve hivernale.*

Paris, le 31 mai 2021 – Alors que les coupures d'électricité risquent d'être massives à partir du 1^{er} juin prochain, date marquant la fin de la trêve hivernale, le fournisseur d'énergie verte, locale et d'intérêt général Plüm énergie prend l'initiative d'un « service minimum de l'électricité » et appelle les autorités à pérenniser et généraliser cette solution par la loi. Ce service minimum assurerait aux foyers les plus précaires une puissance électrique minimale de 1000 watts, qui leur permette de satisfaire les besoins indispensables du foyer et de maintenir le lien social. Pour consolider son projet, Plüm énergie a consulté plusieurs associations nationales de lutte contre la précarité, telle la Fondation Abbé Pierre, l'entreprise cherche en effet à fédérer le plus grand nombre d'acteurs pour porter cette initiative auprès des autorités publiques et lance dès aujourd'hui un pilote auprès de l'ensemble de ses clients précaires. Un test grandeur nature financé avec ses fonds propres, qui démarrera à la levée de la trêve hivernale. De quoi prouver le bien-fondé et le réalisme de sa proposition.

Face à la hausse de la précarité énergétique...

La trêve hivernale, droit acquis par l'Abbé Pierre en 1956, ne protégeait initialement que contre les expulsions locatives. Ce n'est qu'en 2008 qu'a été introduite l'interdiction des coupures d'électricité et de gaz pendant l'hiver. D'abord réservée aux foyers précaires, cette protection a été étendue à tous les foyers en 2014, du 1^{er} novembre au 31 mars. Dans une France où 60% des foyers sont chauffés à l'électricité ou au gaz, personne ne conteste aujourd'hui cette disposition. Néanmoins, on oublie parfois qu'une fois cette trêve terminée, les coupures reprennent et sont nombreuses. On oublie parfois aussi qu'être coupé d'électricité, en plus de l'inconfort (lié au manque de lumière ou à la perte du contenu de son frigidaire et/ou congélateur par exemple), implique une complète rupture des liens sociaux (il est loin le temps où les téléphones fixes fonctionnaient même l'électricité coupée !). Ainsi, des foyers précaires peuvent se retrouver dans une situation kafkaïenne où, à défaut de pouvoir charger leurs téléphones portables, ils ne peuvent même pas joindre leur fournisseur d'électricité pour régulariser leur situation.

Et depuis plusieurs années, nous observons une hausse constante des interventions pour impayés, demandées par les fournisseurs d'électricité. Si ce chiffre a particulièrement augmenté en 2019 (+17% vs. 2018) – portant le nombre de ménages français ayant subi ce sort à près de 700 000¹ – la crise sanitaire fait craindre une augmentation encore plus importante cette année. En 2019 déjà, près de 12% des Français dépensaient plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique². Si 53% des foyers restreignaient leurs consommations pour limiter leur facture énergétique, ils étaient 14% à déclarer avoir souffert du froid au cours de l'hiver³. Or depuis, la consommation énergétique des Français a largement été impactée par le contexte sanitaire. Contraignant de nombreux ménages à passer davantage de temps chez eux cet hiver, dans des logements parfois inchauffables, elle a indirectement augmenté leurs besoins de chauffage, pour un coût pouvant être difficilement supportable.

¹ Observatoire National de la Précarité Énergétique, 2020

² Ministère de la Transition Écologique, 2020

³ Médiateur national de l'énergie, 2020

... la mise en place d'un « service minimum de l'électricité »...

L'électricité étant un bien de première nécessité et en tant qu'entreprise de l'économie sociale et solidaire, Plüm énergie est intimement convaincu qu'il est nécessaire de protéger davantage les foyers précaires, ce tout au long de l'année, à l'instar de ce qui existe déjà pour l'eau. Plüm énergie milite donc pour l'instauration d'un « service minimum de l'électricité » qui imposerait aux différents fournisseurs d'énergie de poursuivre l'approvisionnement de leurs clients en situation de précarité même en dehors de la trêve hivernale (soit du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année), ce via une puissance minimale de 1 kVA garantie (soit environ 1 000 watts).

Une telle puissance est tout sauf un luxe ! Elle ne permet de faire fonctionner ni un ballon d'eau chaude, ni un four ou un lave-linge. Mais elle est suffisante pour assurer un minimum vital (s'éclairer, recharger son portable, brancher son frigo et utiliser sa box internet) et maintenir un lien social.

Si une telle disposition n'était pas techniquement réalisable il y a quelques années, le déploiement à grande échelle des compteurs communicants Linky, dont plus de 80% des foyers de France continentale sont désormais équipés, la simplifie grandement. Ce compteur peut en effet être programmé à distance et la réduction de puissance à 1000 watts, tout comme la restauration de puissance nominale, peuvent se faire simplement.

Plüm énergie souhaite fédérer le plus grand nombre d'acteurs de l'énergie et de la lutte contre la précarité (associations, collectivités, fournisseurs d'électricité...) pour porter le projet auprès des services publics en déposant un amendement.

... d'ores et déjà proposé par Plüm énergie !

Pour prouver le bien-fondé et le réalisme de cette proposition de « service minimum de l'électricité », le fournisseur Plüm énergie va réaliser un pilote auprès de ses clients précaires (à savoir les foyers titulaires d'un chèque énergie). Ce test grandeur nature, financé avec ses fonds propres, démarrera à la levée de la trêve hivernale, le 1er juin prochain, pour une durée d'un an. Ce test permettra de quantifier plus précisément le financement public nécessaire à la mise en place d'une telle mesure.

« L'énergie est une part importante dans le budget des français et pourtant, personne ne peut s'en passer. Dans cette période de crise qui pousse les foyers à une dépense énergétique plus importante, la première chose à faire est de réduire sa consommation électrique. Mais face à l'urgence de la situation, ce n'est pas seulement de conseils dont ont besoin les français, mais bien d'une véritable dynamique de solidarité, sincère et partagée. Plüm énergie est une entreprise sociale et solidaire, activement engagée. Plus que jamais, ces mots doivent rayonner et donner lieu à des actions concrètes. » explique **Lancelot d'Hauthuille, cofondateur de Plüm énergie.**

À propos de Plüm Énergie

Créé en 2016, **Plüm énergie** est un fournisseur d'énergie renouvelable proposant un approvisionnement issu de productions françaises, engagées et solidaires. En offrant à ses clients une énergie 100% verte et 100% locale aux tarifs réglementés, mais aussi et surtout en les engageant à la consommer le moins possible, **Plüm énergie** donne à chacun les moyens d'agir à son échelle en faveur de la transition énergétique. Conscient qu'il est urgent d'accélérer la décroissance énergétique, **Plüm énergie** entend ainsi inciter ses clients à réduire leurs dépenses en énergie au quotidien via une expérience améliorée du suivi de leur consommation et un système de bonus qui encourage financièrement leurs efforts pour leur permettre, *in fine*, de réduire en moyenne de 10% leur budget énergie. Positionné sur le marché des particuliers mais aussi sur celui des collectivités, **Plüm énergie** fournit déjà certaines grandes métropoles françaises, à l'instar de la Ville de Paris, comme des régions toutes entières (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Bouches du Rhône...).

[@PlumEnergie](https://twitter.com/PlumEnergie)

<https://plum.fr/>

Contacts presse – Agence Leon

Laura Palierne – Fiona Thomas

06 11 98 00 47 / 06 61 73 98 18

leon@plum-energie.com